



**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE PAR CONSULTATION ELECTRONIQUE**  
**DU 27-28 OCTOBRE 2020**  
**Association N° W0691072378**

En raison de la situation sanitaire actuelle et des restrictions de réunion, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association LYON GR n'a pu se tenir en présentiel mais par voie numérique, conformément aux dispositions adoptées lors de la consultation extraordinaire électronique du Conseil d'Administration du 2 octobre 2020.

Les adhérents de LYON GR ont été consultés par voie électronique du 27 octobre 2020 – 8h00 au 28 octobre 2020 – 20h00 via un lien internet vers le formulaire de vote des résolutions.

## **Membres votants**

Cette consultation fait suite à l'ajournement de la première Assemblée Générale Extraordinaire qui s'était tenue le 18 septembre 2020, faute d'avoir atteint un quorum suffisant.

46 votants se sont exprimés, sur un total de 321 membres de l'Association.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **Rappel de l'Ordre du jour :**

1. Modification des statuts de l'Association
2. Adoption du règlement intérieur

### **• Première résolution**

Après avoir pris connaissance du projet de nouveaux Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de les adopter ainsi modifiés et de les substituer à ceux actuellement en vigueur.

#### ○ Modifications apportées aux statuts :

##### - Article 5 : Affiliation

Ajout d'un article mentionnant l'affiliation de l'association à la Fédération Française de Gymnastique et ses engagements.

##### - Article 8 : Comité Directeur – Conseil d'Administration

. Modification de la durée du mandat des membres élus pour 4 ans.

. Ajout d'une mention sur la candidature éventuelle d'un mineur âgé de seize ans révolus et les obligations de l'association.

. Ajout d'une mention précisant que les salariés de l'association ne peuvent pas être membres du Comité Directeur.

- Article 10 : Bureau
  - . Définition des postes de Président, Secrétaire et Trésorier.
  - . Ajout d'une mention sur la possibilité de rémunération des membres du Bureau.
- Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire
  - . Modification du quorum requis pour les délibérations : à la majorité des deux tiers des membres.
- Article 13 : Règlement intérieur
  - . Ajout d'un article sur la mise en place d'un règlement intérieur.
- Article 14 : Modification des statuts
  - . Ajout d'un article sur la modification des statuts et les conditions d'application à respecter.
- Article 16 : Formalités administratives
  - . Ajout d'un article sur les formalités administratives à respecter et les déclarations en préfecture.

- **Deuxième résolution**

Après avoir pris connaissance du projet de rédaction d'un Règlement Intérieur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'adopter ainsi créé.

- **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

## Résultats des votes

- **Première résolution**
  - POUR 93,5 %
  - NE SE PRONONCE PAS 6.5 %
  - CONTRE 0 %
- **Deuxième résolution**
  - POUR 93,5 %
  - NE SE PRONONCE PAS 6.5 %
  - CONTRE 0 %
- **Troisième résolution**
  - POUR 95,7 %
  - NE SE PRONONCE PAS 4.3 %
  - CONTRE 0 %

La modification des statuts de l'association et l'adoption du règlement intérieur ci-annexés sont adoptés à l'unanimité des membres votants et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**La Présidente**  
**Marie-Sophie PLAZIAT**

  
**LYON G.R.S. CLUB**  
2, place Schonberg  
69009 LYON  
Tél. 04 78 83 72 97  
Ass. Loi 1901 N° W 691072378  
Siret : 389 380 163 00011

**La Secrétaire**  
**Séverine STALDER**

